

Exercice 9 Contraste simultané

Collez un échantillon sur un fond achromatique de la même clarté que lui. L'échantillon a ici sa "vraie" couleur.

Collez le même échantillon sur un autre fond. La couleur de l'échantillon est "modifiée".

Illustrez chacune des modifications suivantes en cherchant à ne modifier qu'**une seule caractéristique à la fois** :

- L'échantillon devient plus foncé
- L'échantillon devient plus clair

- La teinte de l'échantillon se modifie
- La teinte se modifie "dans le sens inverse"

- L'échantillon devient plus terne
- L'échantillon devient plus vif

- L'échantillon (achromatique) devient chromatique
- L'échantillon (achromatique) devient chromatique "dans le sens inverse"

De la nature & propriété des parangons.

Les draperies noires font paroître les carnations des figures plus blanches qu'elles ne font, & au contraire les habits blancs les font fembler plus obscures, ceux de couleur jaune relevent le coloris, & les rouges font paroître pafle.

Traité de la peinture de **Leonard de Vinci** donné au public et traduit d'italien en français per R. F. S. D. C., Jacques Langlois, Paris, 1651, Chap. CXLVI, p. 47

Dans sa perception visuelle une couleur n'est presque jamais vue telle qu'elle est réellement - telle qu'elle est physiquement. Cette constatation fait de la couleur le moyen d'expression artistique le plus relatif. Pour utiliser efficacement les couleurs il est indispensable d'admettre que la couleur trompe continuellement.

Josef Albers, *L'interaction des couleurs*, Hazan, 2008, p.11. (1963)

142. Je conclus en définitive de mes observations que toutes les fois que l'œil voit simultanément deux objets différemment colorés, ce qu'il y a d'analogue dans la sensation des deux couleurs éprouve un tel affaiblissement, que ce qu'il y a de différent devient plus sensible dans l'impression simultanée de ces deux couleurs sur la rétine.

Michel-Eugène Chevreul, *De la loi du contraste simultané des couleurs, et de l'assortiment des objets colorés, considéré d'après cette loi, dans ses rapports avec la peinture, les tapisseries des Gobelins, les tapisseries de Beauvais pour meubles, les tapis, la mosaïque, les vitraux colorés, l'impression des étoffes, l'imprimerie, l'enluminure, la décoration des édifices, l'habillement et l'horticulture*, chez Pitois-Levrault et Ce., 1839, p. 78.

17. Or, deux couleurs juxtaposées o et p. différeront le plus possible l'une de l'autre, quand la complémentaire de o s'ajoutera à p et la complémentaire de p s'ajoutera à o [...]

Michel-Eugène Chevreul, *De la loi du contraste simultané des couleurs [...]*, chez Pitois-Levrault et Ce., 1839, p. 14.